

AVANT PROPOS

Dans ses "essais sur les lois" le doyen Carbonnier a opposé "le légiférer abstrait" au légiférer "politique". Il s'agit, dans l'absolu, de l'art et des méthodes de l'élaboration législative dont l'étude, trop souvent négligée, mérite l'attention. La loi est trop importante pour être livrée à la seule dialectique "des essais et des erreurs, des tâtonnements ou des aberrances".

Depuis près de 10 ans, les efforts conjugués des services législatifs du Sénat et de l'Atelier de méthodologie juridique d'Aix-Marseille contribuent à une réflexion sur divers aspects de la méthodologie législative. Les travaux qu'ils ont consacrés à "l'évaluation législative", question jusqu'alors pratiquement inexplorée en France ont conduit à une très belle journée d'études, organisée au Sénat le 7 avril 1994 (*).

Le thème de ce colloque, intitulé "contrôle parlementaire et évaluation", déborde le strict domaine de l'évaluation législative et y rattache notamment l'évaluation des politiques publiques. Mais il a permis de confronter les expériences des services législatifs, des plus hautes instances de l'État et des hommes politiques et de mesurer la distance qui sépare le simple contrôle de l'application des lois et l'évaluation législative proprement dite. Enrichis par ces travaux, ceux de l'atelier de méthodologie juridique d'Aix-Marseille prennent une autre dimension. Il ne s'agit pas que de spéculations universitaires.

Ces travaux s'inscrivent directement dans la réflexion théorique et pratique sur les méthodes de l'élaboration législative en France et à l'étranger.

C'est pourquoi ce "Cahier de méthodologie juridique" réunit en un seul ouvrage les communications extraites des actes du colloque du 7 avril 1994 qui concernent directement l'évaluation législative proprement dite et des travaux spécifiques de l'atelier de méthodologie juridique d'Aix-Marseille.

Ces réflexions devraient contribuer à mieux dominer les effets recherchés des lois et en conjurer les effets pervers. Telle est la problématique qu'il faut confronter aux expériences françaises et étrangères.

La diversité d'origine des études ci-dessous, si elle risque de préjudicier à l'impression d'unité, doit aussi enrichir la conception même de cet ouvrage. La disparité des styles et des approches est délibérée. Elle témoigne d'une volonté de pluralité et d'ouverture.

Jean-Louis BERGEL

* L'intégralité des actes de la Journée d'études du 7 avril 1994 sera publiée prochainement par "La Documentation française".